



*Académie Internationale des Experts
en Ecriture et Documents*

FORMATION

Mieux défendre sa parole d'expert dans les situations conflictuelles

Le 1^{er} juin 2021

THEMES A TRAITER :

Dans une société où toute autorité peut être contestée, aussi étayée soit-elle par la compétence et la légitimité de sa fonction, l'expert ne peut compter sur sa seule expertise pour se faire entendre. Comme tout professionnel, aujourd'hui il a tout intérêt à s'entraîner à la prise de parole en situation sensible.

Objectifs de la formation

**Maîtriser rapidement son émotion
Neutraliser l'agressivité et garder la parole
Gagner en aisance et en assertivité**

Pré requis

Formation ouverte à tous, quelle que soit la formation initiale

Accès à la formation

Formation dispensée en Visio conférence (zoom -internet)

Le 01. 06. 2021 de 14h à 17 h

Le lien d'accès sera transmis lors de l'inscription

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de **45 euros** par chèque uniquement.

Toutes nos formations peuvent être prises en charges dans le cadre de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue. Elles donnent lieu à l'établissement d'une convention de formation. Le numéro de formateur accordé par le ministère de l'Emploi et de la solidarité et auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes figure sur le contrat d'enseignement, seul endroit où il est autorisé à apparaître.

Mesures spécifiques

Dans le cadre de l'accueil de personne en situation de handicap un entretien préalable est mis en place pour adapter les conditions matérielles de réalisation.

Appel à la MDPH (maison des personnes en situation de handicap)

Référant haute Savoie

MDPH 74 – Haute Savoie 26 avenue de CHEVENE CS 20123 74003 ANNECY

0450332254 – Email : mdph@mdph74.fr – site web :<http://www.mdph74.fr>

La maison Départementale des personnes handicapées est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle offre un accès unifié aux droits et aux prestations prévus pour les personnes handicapées. Elle exerce une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement et de conseil.

Attestation de formation

Une attestation certifiera la participation à cette formation.

Convention de formation

Pour la France, les frais des cours et ateliers sont remboursables auprès de votre organisme de gestion des fonds de formation.

Toutes nos formations peuvent être prises en charges dans le cadre de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue. Elles donnent lieu à l'établissement d'une convention de formation. Le numéro de formateur accordé par le ministère de l'Emploi et de la solidarité et auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes figure sur le contrat d'enseignement, seul endroit où il est autorisé à apparaître.

Evaluation de la formation.

Dans le cadre du référentiel national de qualité et certification Qualiopi, une fiche d'évaluation sur les objectifs de la formation sera transmise aux participants.

Le Président
Jean-Pierre REMBARZ

